



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 octobre 2018, la résolution et les règlements suivants :

- Résolution n° C-2018-1188 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble formé du lot 1 131 429 du cadastre du Québec et situé sur la rue de la Grande-Hermine;
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser dans la zone CL-8262, située au sud du boulevard des Forges, le mode d'implantation des bâtiments principaux résidentiels de type jumelé et de fixer le cadre normatif afférent à ce mode d'implantation (2018, chapitre 118);
- Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de modifier, au sud-ouest du boulevard Saint-Jean, la limite commune des aires d'affectation du sol Commerciale locale « CL » et Résidentielle « RS » (2018, chapitre 119);
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de modifier la limite commune des zones CL-1256 et RS-1340-1, situées approximativement à l'ouest de l'intersection de l'autoroute 55 et du boulevard Jean-XXIII et de prévoir, dans la zone CL-1256, l'aménagement d'une aire de transition (2018, chapitre 120).

Cette résolution et ces règlements sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 5 décembre 2018.

Me Yolaine Tremblay, greffière